



L'huissier peu t il refuser la somme que je propose pour rembour

Par **badette**, le 15/02/2011 à 12:49

Bonjour,

Je viens d'être contacté par un huissier pour une dette ancienne de 20 000 euros dans une société de crédit. Je sais que je dois cette somme, je ne refuse pas de payer mais mes revenus 650 euros par mois ne me permettent pas de donner plus de 150 euros par mois. L'huissier dit que ce n'est pas assez et qu'il me faudrait donner au moins 600 euros sinon il mettra le jugement de saisie vente qui date de 2003 en application.

Par **amajuris**, le 15/02/2011 à 13:38

bjr,

il faut savoir que l'argent que vous versez tous les mois s'impute d'abord sur les frais d'huissier, puis sur les intérêts de la dette et en dernier lieu sur le capital.

si la somme que vous versez chaque mois est faible la dette continue d'augmenter.

avez-vous essayé la procédure de surendettement ?

cdt